

Synthèse de la séance d'information

Article 75

Inscription au Master en enseignement (60 crédits)

Revalorisation barémique

Séance hybride du 30 juin 2026

Ce document réunit :

- un résumé du contenu présenté lors de la séance ;
- une synthèse thématique des questions posées et des réponses apportées.

Avertissement : Plusieurs réponses restent « sous réserve » de la circulaire ministérielle (GCF) attendue fin août.

1. Résumé de la présentation

Cadre général

La séance portait sur le nouveau Master en enseignement 60 crédits donnant accès au barème 401/501, destiné aux instituteurs et AESI déjà en poste (article 75). L'accès est direct et lié au titre pédagogique détenu (GCF/CDER) ; l'établissement ne peut pas refuser l'inscription.

Sections

- Section 1 (S1) : préscolaire (accès élargi jusqu'en P2)
- Section 2 (S2) : primaire (accès élargi jusqu'en 3e maternelle)
- Section 3 (S3) : secondaire inférieur — AESI (accès élargi jusqu'en P5-P6 / en P3-P4 en langues germaniques)

Structure du master classique

- Cours répartis sur 2 quadrimestres, avec des cours liés à la réforme de la formation initiale des enseignants (différenciation, évaluation des apprentissages, psychologie sociale, insertion professionnelle, politique de l'éducation).
- Mémoire de 20 crédits, étalé sur toute l'année, en formule collaborative : groupes encadrés par un trio d'enseignants autour d'une thématique commune, aboutissant à un rapport de recherche (et non un mémoire classique).
- Stage long : 12 semaines, environ 12 périodes/semaine devant la classe + 4 périodes de « méso » (concertations, réunions de parents...), soit un mi-temps.

Aménagements pour les +5 ans d'expérience

On entend par "+5 ans d'expérience", un enseignant disposant au minimum d'une expérience de 5 années scolaires (à minima mi-temps)

Sur base d'un dossier VAE (valorisation des acquis de l'expérience), des dispenses sont possibles : jusqu'à 15 crédits de stage dispensés (5 crédits obligatoires par décret), certains cours dispensés (psychologie sociale, insertion professionnelle), stage réalisable dans l'« empan » (niveau voisin du titre actuel), potentiellement dans l'école où la personne travaille déjà.

Horaire décalé

À l'étude pour 2026-2027/2027-2028, uniquement sur les sites de Mons et Charleroi (habilitations décrétales), horaires encore en construction (piste : lundi/mardi en partie journée, samedi hors vacances ou en horaire décalé)

Aspects financiers

- Minerval : 1 200 € par année académique (fixé au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Différence salariale nette 301/401 : un chiffre de 5 % du brut a été avancé.

Points encore incertains

De nombreux éléments restent sous réserve de la circulaire ministérielle (GCF) attendue fin août, notamment concernant les appariements (ex. français-religion → français-latin ou EPC) et l'impact sur la nomination.

Suivi pratique

Un QR code/formulaire permet de laisser son profil pour aider la Haute École à dimensionner les groupes et l'horaire décalé. Un dossier VAE sera envoyé à toute personne en faisant la demande.

Une FAQ reprenant l'ensemble des questions de la séance, y compris celles restées sans réponse, se trouve ci-après.

2. Synthèse thématique — questions et réponses

A. Accès au master, appariements et titres

Q : Refus possible d'inscription si le titre ne correspond pas parfaitement (ex. AESI éducation physique) ?

R : Non, l'accès direct au master ne peut pas être refusé sur base du titre. La Haute École ne peut toutefois organiser le master que dans les disciplines pour lesquelles elle a une habilitation (ex. éducation physique non accréditée à HELHa → redirection vers une autre Haute École accréditée, ou vers le Master en sciences de l'éducation classique).

Q : Quels appariements possibles (maths→numérique, français-religion→français-latin ou EPC, langues germaniques, sciences naturelles, sciences humaines + CDER, etc.) ?

R : Sous réserve de l'arrêté ministériel (GCF) attendu fin août ; rien n'est encore officiellement validé. Le service juridique de la Haute École a transmis ces cas au ministère.

Q : Diplômé primaire mais enseignant actuellement en secondaire — quel master suivre ?

R : Le master est lié au diplôme initial, pas à la fonction actuellement exercée.

Q : La passerelle préscolaire→primaire donne-t-elle déjà droit au barème 401 ?

R : Non, la passerelle (niveau bachelier) n'équivaut pas au master (niveau 7) ; il faut bien suivre ce master 60 crédits. Cette passerelle n'est d'ailleurs plus organisée.

B. VAE et dispenses (expérience +5 ans)

Q : Comment fonctionne le dossier VAE, et pour qui ?

R : Pour toute personne ayant 5 années académiques d'expérience à minimum mi-temps. Le dossier (académique et professionnel) est analysé par les conseillers académiques, qui déterminent les dispenses possibles (cours, crédits de stage).

Q : Moins de 5 ans d'expérience : aucun aménagement possible ?

R : Pas de dispense automatique, mais possibilité d'examiner la situation suite à un dossier de VAE ou une situation spécifique explicitée par mail (notamment pour un étalement sur 2 ans en cas de temps plein).

Q : Diplômé primaire mais exerçant en secondaire — la VAE compte-t-elle quand même comme expérience ?

R : Oui, l'expérience professionnelle peut être valorisée même hors du domaine strict du diplôme, à faire valoir via le dossier.

Q : Limite au nombre de dispenses (ex. master en sciences de l'éducation fait en France, reconnu comme master 120 en Belgique) ?

R : Les dispenses sont à traiter au cas par cas via le dossier.

Q : Peut-on garder son dossier/sa démarche d'inscription en cas de report d'un an ?

R : Oui, rien n'est perdu ; la VAE ne se périmé pas (au contraire, une année d'expérience supplémentaire est un bénéfice).

C. Stage

Q : Peut-on faire son stage dans l'école où l'on travaille déjà ?

R : Oui.

Q : Comment faire son stage si on travaille dans un pôle territorial ou en détachement ?

R : Cela dépend de la politique du pôle concerné (lecture du décret variable selon les coordinations).
Piste envisagée : stage via le co-enseignement avec l'enseignant titulaire.

Q : Quelle durée/charge de stage au second quadrimestre ? Doit-on rester en P5-P6 ou peut-on mixer avec le secondaire ?

R : Stage théorique de 12 semaines, environ 12 périodes/semaine + 4 périodes de méso (réunions, concertations...). Pour les +5 ans d'expérience : 15 crédits dispensés, 5 crédits restants à réaliser idéalement dans l'« empan ». Détail définitif pas encore arrêté.

Q : Faut-il prendre un congé sans solde pour le stage ?

R : Pas d'obligation formelle ; la Haute École invite à négocier avec sa direction (échange de classe, co-enseignement, aménagement local).

Q : Peut-on être totalement dispensé du stage avec beaucoup d'expérience (ex. +15-20 ans) ?

R : Non, 5 crédits de stage restent obligatoires dans tous les cas.

D. Mémoire

Q : Comment est organisé le mémoire (collaboratif) ? Peut-on choisir avec qui le faire ?

R : Mémoire étalé sur toute l'année, en groupes encadrés par un trio d'enseignants autour d'une thématique commune (rapport de recherche, pas un mémoire classique). Les binômes sont acceptés (un seul par groupe), mais le choix de la thématique prime sur le choix du partenaire.

E. Horaire décalé et organisation pratique

Q : Sur quels sites l'horaire décalé sera-t-il proposé ?

R : Mons et Charleroi uniquement (habilitations ministérielles), pas sur les autres implantations.

Q : Quels horaires concrets (jours/heures) ?

R : Encore en réflexion ; piste actuelle : lundi/mardi en partie journée, samedi (hors vacances), mémoire le mercredi après-midi ou le samedi ou horaire décalé (voir question ci-dessous).

Q : L'horaire décalé sera-t-il organisé dès 2026-2027 ou seulement 2027-2028 ?

R : Pas encore confirmé ; dépend du nombre d'inscrits et de la faisabilité (budget, encadrement). A négocier également avec l'UCLouvain avec qui la HELHa est en codiplomation.

Q : Possibilité d'hybride/distanciel pour une partie des cours ?

R : Réflexion en cours, à négocier également avec l'UCLouvain avec qui la HELHa est en codiplomation.

F. Aspects financiers et statutaires

Q : Différence salariale nette entre barème 301 et 401 ?

R : La différence salariale dépend de l'ancienneté mais un chiffre de 5 % du brut a été annoncé.

Q : Prix du minerval ?

R : 1 200 € par année académique (fixé au niveau fédéral, pas par la Haute École).

Q : Impact sur la nomination actuelle / sur la pension ?

R : Pas de réponse certaine à ce stade-ci.

Q : Faut-il démissionner de sa nomination pour bénéficier du nouveau barème ?

R : Non.

Q : Avantages réels du master, au-delà du barème ?

R : Accès à de nouvelles compétences/disciplines, ouverture à d'autres niveaux d'enseignement, mise à jour des connaissances théoriques, communauté de pratique, plus-value pour le projet professionnel...

G. Autres masters et passerelles

Q : Une fois ce master fait, faut-il une passerelle pour accéder ensuite au Master en sciences de l'éducation complet ?

R : Question transmise à l'UCLouvain pour vérification ; pas de réponse définitive donnée en séance.

H. Questions restées sans réponse en direct

Quelques questions posées n'ont pas encore de réponse, notamment : le stage CPC en M3 (peut-il porter uniquement sur ce cours ?), la possibilité de crédits d'heures sans perte de salaire, l'augmentation salariale éventuelle pour les directions, et la dispense de stage pour les coordinateurs ayant plus de 15 ans d'expérience.

Lorsque nous disposerons d'informations supplémentaires, nous reviendrons vers vous.

